

LES GRANDES ORIENTATIONS

L'immobilier scolaire repose sur un **état économique et structurel préoccupant et sur une insécurité juridique**. Différentes propositions ont été validées tant par le Comité national de l'Enseignement catholique en novembre 2008 que par la Conférence des évêques de France en avril 2009 :

- Recenser l'ensemble de l'immobilier dans l'Enseignement catholique.
- Sécuriser la propriété dans des structures identifiées et stables.
- Mutualiser les moyens et regrouper les propriétés.
- Créer ou améliorer les outils de pilotage et de gouvernance de l'immobilier.
- Se doter d'instruments d'expertise de gestion immobilière.
- Promouvoir l'appel à la générosité publique.

Ce qui a été réalisé à ce jour :

Après avoir établi la grille des données nécessaires à une bonne appréciation des situations (nom des propriétaires, nature et affectation des locaux, surface, contrat juridique d'occupation des lieux, état des locaux, travaux à réaliser...) le recensement qui porte sur l'ensemble des bâtiments affectés aux établissements catholiques d'enseignement est en cours de réalisation.

Dans le but de sécuriser la propriété dans des structures identifiées et stables, des statuts types d'associations diocésaines ont pu être élaborés. Ils ont pour vocation de réunir les propriétés affectées aux œuvres d'éducation et d'enseignement catholique. Pour autant, parce qu'il faudra du temps pour arriver à ce regroupement et pour tenir compte des spécificités locales, des « clauses d'appartenance » ont été établies. Chaque structure propriétaire devra les intégrer dans ses statuts.

Une révolution dans l'Enseignement catholique : des Fédérations diocésaines ou interdiocésaines sont donc en voie de création. Elles regrouperont les personnes morales ou physiques propriétaires de biens immobiliers affectés aux œuvres d'éducation et d'enseignement catholique. Ces Fédérations adhéreront à une Fédération nationale. Cette dernière aura vocation à assurer la coordination entre ses adhérents, à leur apporter aide et assistance dans tous les domaines ayant un rapport aux questions immobilières et foncières. Elle aura à développer et favoriser les initiatives des Fédérations diocésaines ou interdiocésaines dans la mise en place de nouveaux services à destination des propriétaires.

Concernant la création et l'amélioration d'outils de pilotage et de gouvernance de l'immobilier, la FNOGEC présentera ses travaux en février 2012 au cours d'une journée d'information.

Enfin, à propos de l'appel à la générosité publique, la **Fondation Saint Matthieu** pour l'école catholique a été créée. Elle est devenue, depuis un arrêté du 16 février 2010 (JO du 18 février), **la référence privilégiée pour l'appel à la générosité dédiée au financement de l'immobilier des établissements catholiques d'enseignement.**